



ASSOCIATION DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES

SECTION FRANÇAISE - ASSOCIATION SOUS LE REGIME DE LA LOI DE 1901
N° SIRET : 790 165 054 00012
2 RUE DE HARLAY, 75 001 PARIS

***Mardi 19 décembre 2023
19 heures***

***Cabinet Soffer
4 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris***

La Belle Ferronnière

**Rapport moral et rapport financier
(2022)**

Bilan 2023 et Perspectives 2024

Association des Juristes
Franco-Britanniques



Franco-British Lawyers
Society Limited

Rapport moral (exercice 2022)

Deux ans de parenthèse et comme une renaissance...

L'année 2022, après les deux années d'adaptation liée à la pandémie et au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, aura marqué un retour à nos activités en présentiel, à une diversification des actions de la section française et, plus généralement, de l'AJFB/FBLS dans son ensemble. En un an, l'association a ainsi organisé 11 événements dont 6 relevaient de la section française quant à leur mise en œuvre.

Sur le plan institutionnel, 2022 était l'année du renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration et du Bureau de l'AJFB. Comme tous les trois ans, lors des élections du Conseil, nous avons veillé à permettre à tous ceux qui le souhaitaient de venir renforcer les rangs du comité de l'AJFB. C'est avec beaucoup de joie que nous avons encore montré l'existence du dialogue interprofessionnel et intergénérationnel de notre association. Si Bénédicte Collomp (directeur juridique) a laissé sa place de secrétaire général de l'AJFB à Stéphane Bonifassi (ancien co-président sous la précédente mandature, ancien Premier secrétaire de la Conférence), Maeva Guyot (médiatrice, juriste en entreprise) a conservé son mandat de trésorière. Le poste de vice-président a été réintroduit et offert à Ariane de Guillenchmidt Guignot (avocate à la Cour) et Frédéric Goldberg (avocat à la Cour) est devenu président de l'AJFB pour trois ans. Le même soir, le conseil de l'AJFB accueillait Béatrice Lallemand (étudiante notaire), Nicolas Ducom (étudiant en double diplômes droit français et anglais), ainsi que Pauline Tubiana (avocate à la Cour) et Hélène Peisse (notaire). L'assemblée conférait également à Stanley Chaney (ancien président) et Denis Lavoit (ancien trésorier) l'honorariat, marquant ainsi sa reconnaissance pour tout le travail accompli dans le cadre de notre section, soulignant notre reconnaissance pour leur dévouement et leur apportant notre soutien dans les épreuves qu'ils rencontrent. Les autres membres du Conseil ont été reconduits à leurs postes (la composition actualisée du Conseil est rappelée en dernière page des présentes).

Les projets, portés par cette équipe, avant même la régularisation de la composition du Conseil, ont marqué la vie de nos différentes sections et mis en lumière l'importance du renouvellement, tout en continuant de placer l'AJFB au cœur des enjeux et débats des mondes du droit dans nos différents pays, ainsi qu'au centre du dialogue entre les représentants de toutes les professions juridiques.

En 2022, l'année a commencé par la réception « à la Chambre des Lords » sous format hybride encore. En raison de la levée de certaines des restrictions liées à la COVID, les Britanniques ont eu la possibilité de se réunir à Londres, à l'initiative de Ian Forrester, à son club l'Athaenum. Le format de la réception a été respecté. Madame l'Ambassadrice de France, S.E. Catherine Colonna y a donné son discours annuel, ainsi que Lord Hope of Craighead. Cette année, Lord Hodge, vice-président de la Cour suprême du Royaume-Uni nous a fait l'honneur également de présenter les travaux de la Cour, son fonctionnement, permettant ainsi aux membres non familiers, de s'immerger dans la vie des juges de la Cour suprême britannique. Lord Hope of Craighead a alors remis, par visio-conférence, le UK Academic Award à l'université de Strathclyde. Un dîner convivial a permis aux *happy fews* de retrouver la traditionnelle salle de l'Athaenum. De leur côté, pour préserver l'esprit de la soirée de rentrée, les administrateurs de la section française s'étaient réunis au cabinet de Frédéric Goldberg, pour la suivre en visioconférence et partager une coupe de champagne avec Holly Gallagher, magistrat de liaison britannique à Paris.

Le premier événement qui a marqué les retrouvailles de toutes les sections de l'AJFB/FBLS fut le dîner annuel. Madame Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation, « *honorary patron* » de notre association, a présidé la soirée qui s'est déroulée à l'Hôtel le Marrois France-Amériques. Plusieurs bâtonniers et anciens bâtonniers, membres des conseils des ordres professionnels ont montré, quand bien même certains masques étaient encore visibles, qu'il était temps de tourner une page douloureuse et de construire l'avenir ensemble.

C'est aussi ainsi que les propos de Madame la Première présidente ont pu être perçus pour écrire une nouvelle page, en fixant les réformes et projets pour la « Cour de cassation 2030 ». Cette soirée a permis de souligner l'importance des relations entre notre association et la Haute Juridiction. La présence de Mesdames les Conseillères Carole Champalaune et Sylvaine Poillot Peruzzetto, membres de notre association, rappelaient ainsi les liens forts tissés avec la Chambre commerciale depuis de nombreuses années, ainsi que la participation de l'AJFB/FBLS aux cycles de séminaires / webinaires organisés par la Cour de cassation sur l'office du juge, notamment avec les interventions de deux de nos présidents Sir Michael Tugendhat et Ian Forrester.



Sans omettre le rôle considérable pour nous de Dominique Hascher, ancien président de l'AJFB/FBLS, qui siège également à la Première Chambre civile, cette célébration de nos liens, résolument tournés vers l'avenir passait par l'évocation de la participation de Carol Xueref, administratrice de l'AJFB/FBLS également à la commission Cour de cassation 2030.

La reprise de notre traditionnel dîner, reporté depuis deux ans, couronné de succès, a permis, non seulement de réunir nos amis britanniques, à l'instar de Leonardo Carpentieri, qui allait quitter la présidence de la section anglaise de l'AJFB/FBLS pour être remplacé par Catherine Pédamon, mais aussi, de compter parmi nous les deux magistrats de liaison britannique et français, Holly Gallagher et Estelle Cros, tout comme les responsables des relations internationales de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, Florence Merloz et Yves Gounin autant de symboles encourageants pour préparer nos activités pour les prochaines années !

La première concrétisation de ce renouveau s'est caractérisée dans la seconde édition du concours de plaidoiries ORAS!, concours organisé avec les étudiants des doubles diplômes Essex-France et AJQS (Queen Mary University London / Paris 1 Panthéon-Sorbonne), ouvert à tous les étudiants des doubles diplômes en droit français et droit anglais.

Après une première édition (à l'initiative de Béatrice Lallemand, qui a rejoint depuis notre Conseil d'administration) uniquement en visio-conférence en raison de la Covid, pour l'édition 2022, les demi-finales ont pu se dérouler en présentiel. Au niveau de l'AJFB/FBLS, c'est la section française qui a pris en charge les modalités pratiques de la logistique du concours et la sélection des membres du jury.

Concours sponsorisé par Dalloz et Reed Smith en 2022, la demi-finale parisienne s'est tenue chez Reed Smith et celle de Londres, au sein des locaux de QMUL. Le jury était alors composé, respectivement de Peter Rosher, head of arbitration chez Reed Smith, Fabienne Siredey Garnier, vice-présidente de l'Autorité de la Concurrence, Pauline Girerd, magistrate, chef du bureau de la coopération internationale du Ministère de la Justice, Bertrand Janssens, administrateur de l'AJFB et président de l'association des anciens du Programme d'Echange de Barreau de Paris et des Inns of Courts et, enfin Frédéric Goldberg, président de l'AJFB.

Côté britannique, le jury était composé de Lady Elisabeth Gibson-Morgan, Floriane Laruelle, et de Matthieu Burnay. Enfin, la finale, qui s'est tenue par visio-conférence, a été arbitrée par Ian Forrester, président de l'AJFB/FBLS, Vivienne Forrest, Academic Director de l'AJFB/FBLS, Lady Dorrian, Lord Justice Clerc, Sylvaine Poillot Peruzzetto, conseillère à la Chambre commerciale de la Cour de cassation et Simon Horsington, barrister, vice-président d'honneur et fondateur de l'AJFB/FBLS.

La grande manifestation de l'année se préparait ainsi paisiblement et, comme il convient de redouter l'eau qui dort, le grand jeu allait être sorti pour la mise en œuvre du colloque maritime, également reporté depuis deux ans.

Des profondeurs abyssales, nous sommes partis à Londres et à Greenwich hisser haut nos couleurs. Simon Horsington, Charles du Couëdic de Kerérant et Frédéric Goldberg ont patiemment préparé avec les services de l'Ambassade, de la mission défense de l'Amiral Hervé Hamelin, du Secrétaire Général de la Mer, de l'Etat major de la Marine et bien évidemment avec les Royal Naval Legal Services, Captain John Atwill et Caroline Tuckett, ainsi qu'avec les services de l'Ambassade britannique et notamment le Air Commodore Tim Below, une rencontre qui restera gravée parmi les plus belles réussites de notre association.

L'on a ainsi réuni plus de cent cinquante participants, entre la journée de colloque à la Résidence de France et le Old Painted Hall de Greenwich, avec aussi bien des discussions d'experts de nos deux pays, des marines bien évidemment, mais aussi des ministères, des industriels et des créateurs du droit. Un moment inoubliable restera l'évolution de la définition de certains termes et la réflexion « *in situ* », dans le dialogue entre nos juristes et marines s'agissant, par exemple des drones.

Profondément ancrés dans la réalité et les enjeux d'aujourd'hui, tout en prévoyant les évolutions nécessaires pour demain, c'était tout le sens de la rencontre sur les grands défis liés aux espaces communs, et aux notions des grands fonds, des câbles sous-marins, des drones, mais aussi du concept même de la compétence des Etats. L'actualité et les événements survenus depuis, en 2022 et 2023, ont montré combien il était essentiel, pour nos Etats, de pouvoir naviguer dans ces eaux troubles et être armés juridiquement pour identifier les problèmes et essayer de préserver la sécurité et la paix.





Comme toujours, grâce au soutien appuyé du First Sea Lord de l'Amirauté britannique, c'est sous la merveilleuse voûte du Painted Hall que s'est terminée cette rencontre, en tenue de gala, après une croisière pour certains sur la Tamise, que l'Ambassadrice de France auprès de l'OMI, Madame Geneviève von Rossum, le Chargé de mission *ad interim* de l'Ambassade de France à Londres, Monsieur Gerrit von Rossum, les officiers de la Royal Navy et de la Marine, Lord Phillips, nos membres et jusqu'aux étudiants de Queen Mary ont dérogé à la tradition de la Navy, se levant pour porter un toast à la Reine et au Président de la République.

Rendez-vous est donné en 2024 à Paris pour la prochaine édition de ce moment si spécial dans la vie de notre association.



Le cap ayant été donné, l'année a continué d'offrir à l'AJFB des occasions de reprendre le dialogue entre nos professions juridiques et sections, tout en réalisant certains rêves.

Pour la première fois, après des années d'efforts, l'AJFB a pu organiser sa journée à Strasbourg, en parallèle à la journée à Luxembourg. L'idée sera désormais de proposer à nos membres d'aller à la CJUE et à la CEDH une fois tous les deux. Pour cette première strasbourgeoise, l'AJFB/FBLS a été reçue le 20 juin. En marge de cette journée de visite-découverte, grâce à l'intervention de Mathias Guyomar, Frédéric Goldberg, avant de retrouver les professeurs de l'Université de Strasbourg pour discuter de futures autres rapprochements, a pu participer aux travaux de réflexion de création d'une section locale de la Société de Législation Comparée, que beaucoup de nos membres connaissent et que certains ont administrée.



Les autres sections de l'AJFB/FBLS n'ont pas démerité et ont mis en place des webinaires, et la section écossaise a également innové avec son dîner annuel, au sein de l'Institut français et du consulat général de France à Edimbourg. Ce fut l'occasion également d'un passage de bâton entre David Guild et Lord Erricht, qui préside désormais la section écossaise.

Le cycle de séminaires « *Which seat of arbitration to choose ?* », qui est organisé à tour de rôle entre les différentes sections de l'AJFB/FBLS a été conjointement organisé par Robert Stevenson et Frédéric Goldberg, à Londres, chez Reed Smith. Présidé par Lady Justice Asplin, il a permis aux membres de l'association de réfléchir aux enjeux de la réforme proposée par le Law Commission d'Angleterre et du Pays-de-Galles. Les débats étaient centrés autour de Louis Flannery, KC, Felix Dasser, Peter Rosher, Marina Verdes BL, Gillian Lemaire et Jean-François Le Gal. Ce projet, copiloté avec Robert Stevenson a été introduit par Catherine Pédamon et clôturé par Ian Forrester. De nombreux étudiants de Queen Mary University étaient présents.

Le dernier gros chantier de l'AJFB a été la refonte de la base de données et du site Internet, annoncée par Ian Forrester et qui a vu le jour au début de 2023.

Moins visible, mais probablement encore plus chronophage pour les administrateurs impliqués, les administrateurs de l'AJFB/FBLS ont rédigé un petit guide pour permettre de faciliter les transitions entre équipes, reprenant les

pratiques actuelles de l'organisation de l'association. Ces deux ans de travail ont conduit à un beau résultat qui devrait permettre des transitions plus en douceur à l'avenir.

Le tableau de l'année de l'association ne serait pas fidèle si nous ne citons pas également l'ensemble des actions de représentation et des commémorations auxquelles nous avons été associés, grâce à Simon Horsington, Charles du Couëdic de Kererant et Frédéric Goldberg, que ce soit à Londres (les 8 mai, 18 juin, 14 juillet, 11 novembre), en Normandie (6 juin), à Paris (10 octobre, 11 novembre) et les rentrées solennelles des Barreaux et des Universités qui nous y ont conviés.



Enfin, ce fut avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Hamish Adamson le 22 octobre 2022, à l'âge de 87 ans. Il fut le premier « Academic Director » de l'AJFB/FBLS et également le responsable des relations internationales de la Law Society d'Angleterre et du Pays-de-Galles. Très attaché à notre association, il en était l'un des membres les plus actifs, se déplaçant entre les sections pour les grands événements. C'est ainsi qu'il était encore à nos côtés lors colloque maritime de juin 2022.

Bilan provisoire de l'année 2023

Si l'AJFB a démontré en 2022 qu'elle reprenait des couleurs, elle a su transformer l'essai en 2023 et hisser les échanges entre les sections et les professions du droit à un niveau permettant de retrouver confiance en l'avenir dans un climat mondial plutôt enclin aux crises et à la morosité. La section française a joué des promesses de Cassandre et démontré sa force et sa capacité à fédérer. Rarement l'association a connu autant de moments permettant de réunir nos membres de façon conviviale, tout en poursuivant sa mission de meilleure compréhension du droit et des systèmes juridiques composant notre structure si particulière.

Ce sont en effet 21 événements qui ont été organisés (sans compter ceux où notre association était invitée), toutes sections confondues, en ces 11 premiers mois de l'année, dont 11 par la section française, soit près du double de l'année 2022 et quasiment une manifestation par mois. Il ne s'agissait pas non plus de proposer des rencontres uniquement pour remplir un calendrier mais bien d'offrir à nos membres et à la communauté juridique franco-britannique des manifestations de grande qualité, ciblant des questions juridiques d'actualité ou qui ont un écho dans notre société aujourd'hui.

L'année a été ouverte par la reprise, en présentiel, de la réception annuelle à la Chambre des Lords. Madame l'Ambassadrice S.E. Madame Hélène Duchène était représentée par Estelle Cros, magistrate de liaison. En raison des dernières contraintes sanitaires en vigueur au Royaume-Uni, la jauge sanitaire en vigueur ne permettait pas d'ouvrir le nombre des invités d'une manière aussi importante que les années précédentes. Toutes les sections étaient cependant représentées.

La section écossaise a ouvert le bal en proposant deux webinars, l'un sur la Convention de la Haye de 2019 sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matières civile et commerciale, l'autre en droit de la concurrence.

Les activités, en France, on repris en mars. A l'occasion du Sommet franco-britannique et de la venue du Premier Ministre Sunak, à l'initiative de Catherine Pédamon, présidente de la section anglaise, avec l'apport de Jean-François Legal et de Carol Xueref, en partenariat avec Paris Place de Droit, l'AFJE et le Cercle Montesquieu, l'AJFB a mis en place un séminaire conjoint au Tribunal de Commerce : intitulé « *France / Royaume-Uni : un nouveau départ ? Le droit, outil de coopération internationale* ».

Le lendemain, se tenait notre dîner annuel, à l'Hôtel Le Marrois France-Amériques.

Madame Martine de Boisdeffres, Présidente de la section du Rapport et des Etudes et Doyenne des présidents de section du Conseil d'Etat était notre invitée d'honneur.





Au son de la cornemuse, l'assemblée de près de soixante dix convives, a également pu assister à la remise du Prix Universitaire Robertson-Horsington à l'Université de Nantes, représentée par Madame la Doyenne Catherine Del Cont, fondatrice du parcours franco-britannique de l'université de Nantes, créé il y a vingt-cinq ans. Cette soirée a permis de souligner les liens particuliers entre notre association et le Conseil d'Etat, depuis la création de l'association et le travail considérable de certains vice-présidents, à l'image de Jean-Marc Sauvé, de présidents de section tels le Président Stirn, le Président Dutheillet de Lamothe et de grandes figures du droit comparé comme le Conseiller Errera. Les liens entre la section du Rapport et des Etudes, sont forts et se manifestent dans les rapports avec Monsieur le Conseiller Yves Gounin, déjà présent lors du dîner 2022. C'est dans une perspective de resserrer toujours ces liens, qu'en marge du dîner, Monsieur le Vice-Président Didier Roland Tabuteau a proposé de recevoir le colloque 2023, marquant le 30ème colloque annuel de l'AJFB/FBLS, au Conseil d'Etat.

Dans la continuité de cette rencontre, au fil des accords gouvernementaux et des efforts de bonne entente entre les différents partenaires de part et d'autre de la Manche, dans cette semaine du Sommet franco-britannique, l'AJFB mettait en place, pour les étudiants des doubles diplômes, la demi-finale parisienne du concours ORAS! Pour la deuxième année consécutive, le cabinet Reed Smith, sponsor de la compétition, organisait à Paris le tour de demi-finale pour les étudiants de L3 et M1. Le panel, désormais rompu à cet exercice particulier, avait le plaisir de se revoir, tout en s'élargissant. Fabienne Siredey Garnier (vice-présidente de l'autorité de la concurrence) et Pauline Girerd (directrice du service international de l'ENM), comme magistrats français, Natasha Tardif (Managing Partner de Reed Smith Paris), Bertrand Janssens (président de l'association des anciens du Programme d'Echanges du Barreau de Paris et des Inns of Courts, administrateur de l'AJFB) et Frédéric Goldberg, avocats.

Une semaine plus tard, Frédéric Goldberg organisait à Londres, à l'Institut Français, grâce au soutien de l'Ambassade de France, la demi-finale côté anglais, pour les étudiants de L1 et L2. Le panel était complété par Sir Richard Aikens (ancien Lord of Appeal), Lady Elizabeth Gibson-Morgan (professeur à l'Université de Poitiers), Jean-François Le Gal (avocat, barrister, ancien président de la Fédération des Associations Françaises en Grande-Bretagne), administrateurs de l'AJFB/FBLS et Barbara Zeitler, barrister et ancienne présidente de l'association des anciens du Programme. Cela inaugurait une merveilleuse finale qui s'est déroulée à la Maison du Barreau de Paris, grâce à un soutien renouvelé de la Bâtonnière Julie Couturier, de la Commission internationale représentée par Thierry Aballea et au soutien financier de l'Ordre. Pour cette première édition «en présentiel» de la finale du concours, le jury était présidée par Fabienne Schaller, présidente de la Chambre commerciale internationale de la Cour d'appel de Paris et comprenait Ian Forrester, Vivienne Forrest, pour l'AJFB, Thierry Aballea et Peter Rosher de Reed Smith.

Mais l'âge de la renaissance allait être marqué par l'aboutissement de trois ans de travaux intenses du comité «Caillaux» et, au retour du printemps, c'est toute une troupe franco-britannique qui donna, sous le regard de la Justice faisant tomber les masques, une première représentation théâtralisée du procès de Madame Henriette Caillaux. Coup de maître, cette soirée du 14 avril, était le fruit du travail d'une équipe menée par Pauline Tubiana, Maeva Guyot, Ariane de Guillenchmidt Guignot, Frédéric Goldberg, comprenant près d'une trentaine d'acteurs, s'étant réunis pendant des mois pour répéter, du cabinet d'Ariane de Guillenchmidt Guignot, à celui de Philippe Lebaudy, ou encore au Lycée Pasteur. Grâce au soutien et à l'invitation de Monsieur le Premier Président Boulard et de Monsieur le Procureur Général Heitz, la compagnie de l'AJFB, fortement enrichie de la participation des anciens du Programme d'Echanges du Barreau de Paris et des Inns of Courts (PBIE) s'est produite à guichets fermés.

Dans une première mise en scène de Maeva Guyot. Cette expérience a permis de souder les éléments à l'origine d'une profonde redynamisation de la section française et une harmonieuse dynamique fut ainsi lancée, en ayant recours à l'art le plus proche de celui des plaideurs, et pourtant si éloigné, le théâtre. A la suite du succès de cette représentation, les chefs de cour ont demandé à l'AJFB de représenter la pièce lors de la Nuit du Droit 2023. L'été allait donc permettre de retravailler en profondeur les dialogues et certains rythmes. Après le départ de Maeva Guyot, c'est Garance Bonno Dugor, qui reprit la direction scénique de la pièce. Une partie des acteurs changea, tout en préservant une composante franco-britannique. Le succès était encore au rendez-vous avec un public de près de deux cents membres réunis pour essayer de démêler l'histoire du dernier «grand procès» de la Belle Epoque. Fort de cette aventure en 2023, la mise en place d'autres représentations en France mais aussi au Royaume-Uni sont à l'étude, tout comme la poursuite de la reprise d'autres procès historiques.

A peine quelques jours après, Ariane de Guillenchmidt Guignot partait à Belfast représenter la section française et intervenait au colloque de la section nord-irlandaise, autour des thèmes des violences conjugales, la sécurité en ligne et l'immigration dans un contexte post-Brexit.

Le mois suivant, Frédéric Goldberg représentait la section française, à Londres, dans le cadre du déplacement d'une délégation de la Cour d'appel de Paris : Catherine Pédamon, Catherine Palmer (cabinet Irwin Mitchell) et l'Ambassade de France au Royaume-Uni (par l'intervention d'Estelle Cros, magistrat de liaison), proposaient un séminaire de droit comparé en matière commerciale, faisant intervenir Fabienne Schaller, présidente de la chambre commerciale internationale de la Cour d'appel de Paris, ainsi que Simon Picken, président de l'association des juges de la High Court.



Poursuivant l'élan de reprise des activités de l'association, l'AJFB a eu l'honneur de recevoir la présidente de la Law Society of England and Wales, Lubna Shuja, dans le cadre d'un séminaire proposé initialement par Béatrice Lallemand et organisé par Irène Arnaudeau et Maeva Guyot, faisant également intervenir Charlotte Butruille-Cardew, MCO, et Iain Christie.



De même, après plusieurs années d'interruption liées à la Covid, les membres de l'association ont pu à nouveau être accueillis à Luxembourg pour une nouvelle journée de découverte et d'approfondissement des institutions européennes. Outre nos amis britanniques, l'AJFB était représentée par des membres du Barreau de Paris et aussi des étudiants du programme d'échanges des universités de Strasbourg et de Leicester. Comme les années précédentes, cette visite a permis d'assister à une audience (cette année, sur le régime des sanctions) mais les discussions avec les membres de la Cour ont offert la chance de comprendre la façon dont délibéraient aussi bien les magistrats de la Cour que ceux du Tribunal. Après le déjeuner offert par la Cour, la délégation a été reçue par l'Office du Parquet européen (l'EPPO).



En septembre, l'AJFB a contribué à la reprise du programme d'échanges entre le Barreau de Paris et les Inns of Court, sous la houlette de Bertrand Janssens, président de l'association des anciens du programme. Dans ce cadre, l'AJFB, aux côtés du Service International du Barreau de Paris (Aurore Legrand), a permis à Oscar Davies de plaider un dossier au sein de l'une des chambres mises à disposition par la Cour d'appel de Paris, dans des conditions les plus proches d'un véritable procès. L'ensemble des acteurs du procès était constitué de membres de l'AJFB ou du PBIE, du cabinet Soffer, ainsi que des étudiants des doubles diplômés de Paris 1 / QMUL et de Essex / Nanterre.



Mais la véritable rentrée de l'AJFB devait se produire quelques jours plus tard. Le 4 octobre, dans le cadre de la Nuit du Droit, la Cour d'appel de Paris était à nouveau transformée en scène de théâtre pour permettre à l'AJFB de donner une nouvelle représentation de l'Affaire Caillaux, dans une version remaniée depuis l'été. La troupe, complétée et enrichie a démontré une nouvelle fois la joie que peuvent trouver toutes nos professions lorsqu'elles avancent ensemble, dans un but pédagogique de découverte et d'explication de la justice et du droit. Evénement exceptionnel pour la Cour et pour nos membres, cela a constitué un véritable festival pour accueillir, dès le lendemain, les participants du 30e colloque annuel de l'association. Le soutien sans faille du Premier Président Boulard, de Madame la Procureur Générale Le Queau et des services de la Cour ont non seulement été admirables mais présagent d'une coopération à venir encore renforcée.



Après la Cour d'appel de Paris, c'était à la Cour de cassation de nous ouvrir ses portes, à l'invitation du Premier Président Soulard et du Procureur général Heitz, pour recevoir les membres du Conseil d'administration et les intervenants du colloque annuel. Madame la Présidente Carole Champalaune nous a reçus à la Première Chambre, accompagnée de François Molinié, Président de l'Ordre des Avocats à la Cour de Cassation et au Conseil d'Etat. Grace aux bons soins de Madame la Conseillère Bourillon, en charge des relations internationales, cette visite et la préparation du colloque ont laissé des souvenirs impérissables, renforçant encore les liens avec l'AJFB. Le colloque, le lendemain s'est tenu en salle d'Assemblée du Conseil d'Etat, à l'invitation du Vice-Président Tabuteau et à l'intervention de Monsieur le Conseiller Gounin, fidèle de notre association. L'anniversaire particulier de l'association a ainsi été célébré en présence de presque tous les « hauts patrons » : Cour suprême du Royaume-Uni, Conseil d'Etat, Cour de cassation, Court of Session, Court of Appeal, Cour d'appel de Paris, Tribunal judiciaire et Tribunal de Commerce de Paris, Barreau de Paris, Barreau des Hauts-de-Seine, Ambassade de France au Royaume-Uni, Ambassade britannique à Paris, ENM, Cercle Montesquieu ... tous ont répondu présents pour permettre de réfléchir aux nouveaux paradigmes de la justice du XXIème siècle. Fabien Raynaud, rapporteur général et président adjoint de la section du rapport et des études du Conseil d'Etat a ouvert la journée d'études. Monsieur le Premier Président Soulard a ouvert les travaux de l'après-midi et Monsieur le Procureur général Heitz les a clôturés. Le dîner de clôture s'est tenu au Cercle de l'Union interalliée, avec pour invité d'honneur Monsieur le Premier Président Soulard. Un anniversaire qui restera dans les mémoires !



Le 9 novembre, le dernier séminaire de l'année était organisé conjointement avec le Cabinet ReedSmith, dans le cadre du cycle « which seat of arbitration? » et interrogeait la pratique des recours en annulation de sentences arbitrales au regard de l'ordre public international.

Perspectives de l'année 2024



Les premières dates de 2024 commencent à s'inscrire sur l'agenda : les demi-finales d'Oras! auront lieu le même jour à Paris et Londres le 10 février, la finale se tiendra, pour la première fois, au sein des Royal Courts of Justice de Londres, à l'invitation de Lady Justice Asplin. Le dîner annuel de la section française est en cours de préparation, tout comme le colloque maritime du mois de juin. L'association célébrera aussi le 120e anniversaire de l'Entente Cordiale, à Paris, lors d'un colloque de deux jours au mois de mai, à l'initiative de Lady Elizabeth Gibson Morgan, conjointement avec les universités de Paris 2 Panthéon Assas et de Poitiers. L'AJFB prépare également la journée de visite à la Cour européenne des Droits de l'Homme, deux ans après notre première visite. S'agissant de « Caillaux », une nouvelle série de représentations est actuellement à l'étude, à la demande de la Cour d'appel de Paris, ainsi qu'une probable expatriation du projet, avec une éventuelle représentation outre-Manche, à l'invitation notamment de la section écossaise. D'autres initiatives, à Nantes par exemple, sont actuellement étudiées et nous espérons prochainement annoncer un programme complet de manifestations où vous accueillir nombreux.



Rapport financiers

Comptes clos de l'exercice 2022 arrêtés le 31 12 2022

Au cours de l'exercice 2022, les avoirs de l'AJFB

sont passés de **35 033, 12 €** fin 2021
Soit : 24 432,04 € sur le compte courant
et 10 601,08 € sur le compte épargne

à **33 799,57 €** fin 2022
Soit : 8 432,50 € sur le compte courant
et 10 548,38 € sur le compte épargne
et 14 570,00 € sur le compte anglais (12.911,52 GBP)

L'exercice 2022 se solde donc par un déficit de (1 233,55) euros. Pour mémoire, l'exercice 2021 était déficitaire de (4 037, 89) €.

Observations (Maeva Guyot, trésorière sur l'exercice 2022)

Pour l'exercice 2022, les recettes de l'association étaient composées des cotisations, des frais d'inscription au dîner annuel et de la subvention annuelle de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris (à hauteur de 1000 euros).

En 2022, les cotisations annuelles qui n'avaient pas été appelées pendant la pandémie ont commencé à nouveau à être réglées par les membres (pendant les deux années 2020/2021 et 2021//2022, les membres pouvaient verser leurs cotisations mais aucune relance n'a été adressée pour ceux qui ne payaient pas leur cotisation annuelle, dans le contexte de la pandémie). La tendance a été inversée en 2022 puisque de nouvelles cotisations ont été enregistrées lors des principaux événements organisés (dîner annuel et colloque maritime).

Les fonds de l'association 1901 (section française de l'AJFB/FBLS) ont été mis à contribution pour permettre la préparation et la réussite du colloque maritime organisé à Londres en 2022. En effet, en raison de difficultés de traitement des ordres de virements par rapport aux administrateurs de la charity (AJFB/FBLS) validés par la banque anglaise, il a été décidé, conjointement entre Frédéric Goldberg et Stéphane Bonifassi, co-présidents de l'AJFB, Ian Forrester, président de l'AJFB/FBLS, Carole Hope, trésorière de l'AJFB/FBLS et Maeva Guyot, trésorière de l'AJFB, que la section française, en état de procéder aux virements dans des délais raisonnables, puisse le faire pour la préparation du colloque maritime, à charge pour l'AJFB/FBLS de rembourser les fonds payés par l'AJFB pour le colloque. De même, les inscriptions au colloque ont pu être perçues par l'AJFB via la plateforme ViteInscrits puis ont été rétrocédés à l'AJFB/FBLS. C'est la raison pour laquelle, au 31/12/2022, une ligne comptable correspondant aux fonds détenus sur le compte anglais (12.911, 52 livres sterling, soit 14.570 €) qui ont été reversés en 2023. Ces opérations sont documentées dans les comptes également de l'AJFB/FBLS tels que présentés aux auditeurs externes, à la charity commission et à Companies House, pour le Royaume-Uni.

Comptes provisoires de l'exercice 2023 au 18 12 2023

Au cours de l'exercice 2023, les avoirs de l'AJFB

sont passés de **33 799,57 €** fin 2022
Soit : 8 432,50 € sur le compte courant
et 10 548,38 € sur le compte épargne
et 14 570,00 € sur le compte anglais

à **17 877,88 €** fin 2023
Soit : 15 550,81 € sur le compte courant
et 1 867,07 € sur le compte épargne
et 510,00 € en chèques en cours d'encaissement

Observations (Frédéric Goldberg, assurant l'interim trésorier pour la période juin 2023 - décembre 2023)

Pour l'exercice 2023, les recettes de l'association étaient composées des cotisations, de la subvention annuelle de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris (à hauteur de 1000 euros), ainsi que des frais d'inscription au dîner annuel, au dîner de clôture du colloque annuel et les contributions volontaires pour participer à l'organisation du colloque annuel.

En termes de cotisations, deux objectifs avaient été présentés au conseil d'administration au début de l'année 2023 : d'une part, atteindre à nouveau les 100 membres avant la fin de 2023 et, d'autre part, obtenir l'adhésions d'étudiants au vu de l'investissement que représente ORAS! avec un objectif de faire adhérer 50 étudiants toutes sections confondues (donc 25 étudiants). En décembre 2023, nous sommes désormais à 100 membres à jour de cotisation, une petite dizaine en cours de finalisation de régularisation de cotisation. S'agissant des étudiants, la section française compte 32 étudiants (donc plus des 25 visés).

S'agissant des postes de dépenses, nous pouvons noter que les plus gros postes ont été :

- **Dîner annuel** : 10.163 € **ORAS!**: 1.425 € (location de la maison du Barreau, outre une subvention exceptionnelle du Barreau de Paris)
- **Caillaux 1**: 3.786 € **Caillaux 2**: 1519,76 € (outre dons particuliers des administrateurs et sponsors particuliers)
- **Colloque annuel**: 2.519,76 (3.000 sont encore à verser, outre des dons particuliers d'administrateurs et sponsors particuliers)

Comme l'a demandé le Conseil d'Administration, les événements à venir doivent, dans la mesure du possible, être autofinancés, à l'image du séminaire sur la médiation (coût limité au repas des intervenants), ou du séminaire sur l'arbitrage international.

L'exercice 2023 sera déficitaire mais a permis de relancer les relations avec l'ensemble des institutions et de relancer une association présentant des manifestations tous les mois, suscitant de nouvelles initiatives et, de nouvelles adhésions.

Composition du Conseil d'administration (mandat automne 2022 - automne 2025)

Président	Frédéric Goldberg (*) (**)
Vice-Présidente	Ariane de Guillelchmidt Guignot (*) (##),
Secrétaire général	Stéphane Bonifassi (*)
Trésorier	Maeva Guyot (#) (*)
Présidents honoraires	Béatrice Castellane (*), Stanley Chaney, Denis Lavoit
Vice-président d'honneur	Simon Horsington (*)

Membres			
Irène Arnaudeau (*),	Bénédicte Collomp,	Nicolas Ducom,	Vivienne Forrest (*) (***)
Bertrand Janssens,	Béatrice Lallemand,	Aristide Lévi (*),	Diane Le Grand de Belleroche (*),
Katherine Lisfranc (*),	Hélène Peisse,	Pauline Tubiana,	
Monsieur le Bâtonnier Bernard Vatier (*) (***)		et Carol Xueref (*).	

(*) Egalement administrateur de l'AJFB FBLS Ltd

(***) Academic Director de l'AJFB FBLS Ltd

(#) Ayant cessé ses fonctions de trésorière en juin 2023 - Poste de trésorier à pourvoir pour la période 2024-2025

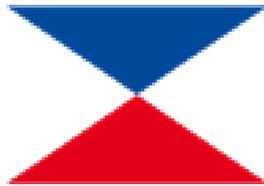
(##) Ayant cessé ses fonctions de vice-présidente en décembre 2023

(**) Egalement vice-président de l'AJFB FBLS Ltd

(****) Ancien Président de l'AJFB/FBLS Ltd

L'AJFB/FBLS Ltd est présidée par Ian Forrester, QC. Son secrétaire général est Charles du Couëdic de Kerérant. Sa trésorière est Carole Hope. Les « honorary patrons » de l'AJFB/FBLS en France sont le Président du Conseil constitutionnel, le Vice-Président du Conseil d'Etat, le Premier Président de la Cour de cassation, Son Excellence l'Ambassadrice du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en France.

**Association des Juristes
Franco-Britanniques**



**Franco-British Lawyers
Society Limited**

ASSOCIATION DES JURISTES FRANCO-BRITANNIQUES

SECTION FRANÇAISE - ASSOCIATION SOUS LE REGIME DE LA LOI DE 1901

N° SIRET : 790 165 054 00012 - 2 RUE DE HARLAY, 75 001 PARIS

www.ajfb.eu ou www.fbls.eu
fbls@outlook.com

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AJFB c/o MAITRE FREDERIC GOLDBERG, SOFFER AVOCATS, 4 RUE QUENTIN BAUCHART, 75008 PARIS
ajfb.france@gmail.com - Tel 01 53 23 02 00 - Toque Palais (Paris) : C2110